



Formation professionnelle en

Ethnomédecine Chinoise

Cycle Tradipraticien – AN2 – L'art du diagnostic

Promo E-Buffle – Formule mixte

Bulletin d'inscription

LIEU DES COURS : Au Campus, 51 rue Nationale, 56410 Erdeven, pour les séminaires en présentiel
Chez soi par Visio-enseignement, pour les séminaires à distance

DATE : du 16 janvier au 27 octobre 2023

DUREE : 224h réparties en 32j

REPARTITION : 4 séminaires de 5 jours au campus en alternance avec 12 jours de visio-enseignement, en direct (voir le calendrier)

MONTANT DE LA FORMATION :

	Financement personnel	Financement par organisme ou entreprise	
	15€/heure	Prise en charge partielle 19€/heure	Prise en charge intégrale 23€/heure
Frais de dossier	199€	199€	199€
Frais de formation	3360€	4256€	5152€

M. Mme Melle

Nom : Prénom :

Profession actuelle :

Téléphone Mobile : Email :

Adresse :

.....

- Ci-joint, mon règlement à l'ordre de Sarl CEDRE sauf en cas de prise en charge connue avant l'inscription
- Je reconnais avoir été bien informé(e) du calendrier, du programme, des conditions de règlement et des conditions générales d'inscription soit par le site internet www.cedre.org, soit lors d'une réunion ou d'un entretien.
- Toute inscription vaut acceptation, sans réserve, des conditions générales.
- J'autorise la publication, de photos ou vidéo prises lors de la formation, sur le site Internet et les réseaux sociaux de l'école (en cas de désaccord, barrer la phrase)
- Conformément aux dispositions européenne RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données personnelles) vous pouvez accéder à vos données personnelles sur simple demande
- **Ce bulletin fait partie du dossier de candidature. Il est à retourner, avec le dossier complet, à l'adresse ci-dessous.**

« Lu et approuvé »

Date :

Nom, Prénom, Signature :



Cycle Tradipraticien – AN2 - L'art du diagnostic

Promo E-Buffle – Formule mixte

Règlement de la formation

LIEU DES COURS : Au Campus, 51 rue Nationale, 56410 Erdeven, pour les séminaires en présentiel

Chez soi par Visio-enseignement, pour les séminaires à distance

DATE : du 16 janvier au 27 octobre 2023

DUREE ET HORAIRES DES COURS :

- Présentiel : 4 séminaires de 5 jours, du lundi au vendredi, alternant pratique et théorie
- Visio enseignement : 12 jours, le samedi, en direct
- Horaires : 9h à 12h30 – 14h à 17h30

MONTANT DE LA FORMATION :

	Financement personnel	Financement par organisme ou entreprise	
	15€/heure	Prise en charge partielle 19€/heure	Prise en charge intégrale 23€/heure
Frais de dossier	199€	199€	199€
Frais de formation	3360€	4256€	5152€

FINANCEMENT DE LA FORMATION : à cocher

- Financement personnel
- Financement intégral ou partiel par organisme/entreprise - Nom du financeur :

MODES DE REGLEMENT : à cocher

- Financement personnel
 - Règlement comptant sans escompte 199€ + 3360€ soit 3559€ à l'inscription
 - Règlement en 3 fois SANS FRAIS par chèque (remettre les 3 ch ensembles) :
 - Rgl 1 : 199€ + 1120€ encaissement à l'inscription
 - Rgl 2 à 3 : 1120€ encaissement 1^{er} et 2^{ème} mois de la formation
 - Règlement en 10 fois AVEC FRAIS (24€ pour l'année) par chèque (remettre tous les ch ensembles) :
 - Rgl 1 : 199€ +24€ +525€ encaissement à l'inscription
 - Rgl 2 à 10 : 315€ encaissement au 10 de chaque mois suivant
- Prise en charge partielle
 - Règlement comptant sans escompte 199€ + 4256€ soit 4455€ à l'inscription
 - Règlement en 3 fois SANS FRAIS par chèque (remettre les 3 ch ensembles)
 - Rgl 1 : 199€ + 1420€ encaissement à l'inscription
 - Rgl 2 à 3 : 1418€ encaissement 1^{er} et 2^{ème} mois de la formation
 - Règlement en 10 fois AVEC FRAIS (24€ pour l'année) par chèque (remettre tous les ch ensembles) :
 - Rgl 1 : 199€ +24€ +476€ encaissement à l'inscription
 - Rgl 2 à 10 : 420€ encaissement au 10 de chaque mois suivant

Date :

« Lu et approuvé »

Nom, Prénom, Signature :

Conditions générales d'inscription 2023

1. Candidature :

La formation est ouverte à toute personne ayant les prérequis indispensables stipulés dans le dossier de candidature, qui comprend, outre les présentes conditions : une copie de la carte d'identité, un dossier de positionnement, un bulletin d'inscription, une photo, et le règlement de l'inscription à la formation (non encaissé tant que la candidature n'est pas validée). Ces documents doivent être dûment remplis et signés. Tout dossier de candidature incomplet ou illisible ne sera pas traité.

Toute demande d'intégration en cours d'année ou de cycle de formation est soumise à l'étude du dossier de candidature, de la vérification des acquis et de la validation par l'équipe pédagogique.

2. Inscription :

L'inscription d'un(e) participant(e) à une formation annuelle, totale ou partielle, n'est acquise qu'après la validation du dossier de candidature par l'équipe pédagogique.

Toute inscription à une formation du CEDRE vaut acceptation sans réserve du montant de la formation, des modes de règlement et des conditions générales d'inscription.

3. Tarif/Financement :

Financement personnel :

Montant par participant, quelle que soit sa situation familiale ou sociale.

- frais de dossier : 199€
- frais de formation FC* : 2400€ (15€/h)
- frais de formation FM** : 3360€ (15€/h)

À partir de la 2^{ème} année, une dispense est accordée sur les frais de dossier en cas d'inscription anticipée (3 mois avant le début de l'année suivante).

Financement par organisme/entreprise :

- frais de dossier : 249€
- frais de formation FC* : 3680€ (23€/h)
- frais de formation FM** : 5152€ (23€/h)

Aucune dispense n'est accordée sur les frais de dossier.

Inscription en cours d'année :

- frais de dossier : 199€
- frais de formation FC* : 280€/séminaire
- frais de formation FM* : 160€/jour

L'inscription étant forfaitaire, aucun règlement par weekend n'est accepté, les modalités habituelles de règlement s'appliquent.

4. Règlement (cf. bulletin d'inscription) :

Le règlement intégral de la formation annuelle donne droit à la participation aux cours correspondants.

Ce montant n'inclut pas les frais de déplacements, de repas, d'hébergement et tous autres frais annexes, qui restent à la charge du participant.

L'intégralité du montant de la formation doit être réglée avant le 3^{ème} mois de la formation.

Deux modes de règlement sont proposés :

- 1) comptant sans escompte à l'inscription, par chèque ou virement.
- 2) en 3 fois sans frais par chèque (remise des 3 chèques à l'inscription) ou virement. Encaissement du premier

versement à l'inscription, puis au 10 des 1^{er} et 2^{ème} mois de formation.

En cas de difficultés financières, un paiement en 8* fois est possible, par chèque uniquement, avec frais de 24 € Le premier versement se fait à l'inscription, puis au 10 de chaque mois jusqu'à paiement complet.

Cette offre ne doit pas être confondue avec un paiement à la carte : quelle que soit la formule de règlement choisie, en cas d'absence à certains séminaires, le règlement intégral de la formation reste dû.

5. Présence :

La présence est obligatoire à chaque séminaire et à chaque évaluation des acquis, où une fiche de présence est remplie.

En cas d'absence inévitable, une justification doit être fournie au CEDRE, par écrit.

6. Changements lieux et dates :

En cas de nécessité, le CEDRE se réserve la possibilité de modifier le lieu de stage, tout en restant dans un rayon de 150 km par rapport au lieu initialement prévu.

Le CEDRE se réserve le droit exceptionnel de déplacer la date d'un stage de formation prévu. Sauf impondérable de dernière minute, ce report sera notifié par courriel aux participants un mois au moins avant la date initialement prévue.

Ces changements organisationnels ne peuvent donner lieu à aucune annulation et/ou demande de remboursement de la part de l'étudiant(e).

7. Annulation du fait de CEDRE :

En cas d'annulation de la formation annuelle initialement prévue, les participants seront intégralement remboursés.

8. Rétractation/Désistement/Abandon :

9. Une rétractation est possible dans un délai de 10 jours (excepté si la formation a déjà démarré) courant à partir de la date de signature de l'inscription, par lettre recommandée avec AR. Le règlement est alors restitué à l'exception des frais de dossier. Au delà de ce délai, aucun règlement ne sera restitué.

En cas de désistement de la part d'un(e) participant(e) moins d'un mois avant la date du début de la formation, le CEDRE n'est tenu à aucun remboursement. Dans tous les cas, les frais de dossier restent acquis au CEDRE.

En cas d'abandon de la part d'un(e) étudiant(e) au cours de la formation, quel qu'en soit le motif, le CEDRE ne procède à aucun remboursement. *

* exception : s'il est avéré, sur la base d'un certificat médical, que la situation de santé d'un(e) participant(e) ne lui permet pas de poursuivre sa formation, un remboursement du solde de sa formation est possible.

10. Exclusion :

Tout manquement aux valeurs du CEDRE, toute attitude portant atteinte au bon déroulement des cours, à la dégradation des locaux, au bien-être ou à l'intégrité des participants ou des formateurs, est susceptible d'exclusion immédiate et sans remboursement.

Date :

Mention « Lu et approuvé », nom, signature :

*FC : Formule Classique

**FM : Formule Mixte



Cycle Tradipraticien
Promo E-Buffle – Formule mixte
AN2 – L’art du diagnostic
Calendrier

1.	P1 – 16 au 20 janvier 2023	Campus du CEDRE
2.	D1 – 4 février 2023	Visio-enseignement
3.	D2 – 18 février 2023	Visio -enseignement
4.	D3 – 4 mars 2023	Visio -enseignement
5.	D4 – 18 mars 2023	Visio -enseignement
6.	P2 – 27 au 31 mars 2023	Campus du CEDRE
7.	D5 – 15 avril 2023	Visio –enseignement
8.	D6 – 6 mai 2023	Visio –enseignement
9.	D7 – 27 mai 2023	Visio –enseignement
10.	D8 – 10 juin 2023	Visio –enseignement
11.	P3 – 26 au 30 juin 2023	Campus du CEDRE
12.	D9 – 22 juillet 2023	Visio –enseignement
13.	D10 – 26 août 2023	Visio –enseignement
14.	D11 – 9 septembre 2023	Visio –enseignement
15.	D12 – 23 septembre 2023	Visio –enseignement
16.	P4 – 23 au 27 octobre 2023	Campus du CEDRE

*P = Présentiel

**D = à distance

(Document à conserver par l'étudiant)

Cycle Tradipraticien – AN2 – L'art du diagnostic

Promo E-Buffle – Formule mixte

Programme synthétique*Accueil/présentation*1. Le diagnostic différentiel en médecine chinoise (*Bian Zheng*)2. Le diagnostic par les huit classifications (*Ba Gang*)

Méridiens : Etude des méridiens du poumon et du gros intestin

3. Le diagnostic par les substances physiologiques (*Qi, Xue, Jin Ye*)

Méridiens : Etude du méridien de l'Estomac

4. Le diagnostic par les substances pathogènes (*Tan Yin*)

Méridiens : Etude des méridiens de la Rate et du Cœur

5. Le diagnostic par les syndromes d'organes (*Zang Fu*)

Méridiens : Etude du méridien de l'Intestin Grêle

Etude du méridien de la Vessie

Etude du méridien des Reins

Etude des méridiens du Péricarde et du Triple foyer

6. Le diagnostic par les climats (*Liu Qi*)7. Le diagnostic par les six divisions (*Liu Jing*)

Méridiens : Etude des méridiens de la Vésicule Biliaire

8. Le diagnostic par les quatre niveaux (*Si Fen*)9. Le diagnostic par les trois foyers (*San Jiao*)

10. Conclusion sur le diagnostic

Méridiens : Etude des méridiens du Foie

Méridiens : Etude des méridiens Du Mai et Ren Mai

(Document à conserver par l'étudiant)